

Envoi : 17/11/2017

Réception par le Préfet : 17/11/2017

Publication : 17/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-10-6-7

**Séance du** vendredi 10 novembre  
2017

## **AVIS SUR LES PROJETS DE SAGE DOLLER ET LAUCH**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le courrier de la Commission Locale de l'Eau reçu le 9 mai 2017,
- VU le Code de l'Environnement, Livre deuxième, Chapitre I Titre III, et notamment ses articles L.212-6 et 436-48-6,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013066-0013 du 7 mars 2013 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch,
- VU l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Lauch,
- VU l'arrêté préfectoral n° 200440-11 du 9 février 2004 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Doller,

- VU l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2015 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Doller,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 15 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'émettre un avis favorable aux projets de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants prioritaires de la Doller et de la Lauch ;
- autorise la Présidente à transmettre la présente délibération aux Présidents des Commissions Locales de l'Eau des bassins de la Doller et de la Lauch en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces schémas.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Mme Fabienne ORLANDI ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Présidente des Commissions Locales de l'Eau des bassins de la Doller.

M. Alain GRAPPE ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président des Commissions Locales de l'Eau des bassins de la Lauch.